

Informations générales :

Suite à la Conférence des Directeurs M. Pilette informe les membres du CA des divers points abordés lors de cette conférence, il signale notamment : qu'il n'y aura pas de postes supplémentaires ouverts au CAPEPS l'an prochain, et que les diplômes STAPS sont reconnus et mis au registre CNCP, fin juillet pour leDeust et la licence professionnelle, ensuite la licence Educ.Mot., APA....

M. Pilette donne quelques précisions au sujet des travaux à la FSMS. Le Service Technique a en charge tous les travaux de l'UVHC, ce qui retarde un peu ceux de la FSMS. Il précise que les deux salles encore encombrées seront aménagées prochainement pour les cours.

M. Pilette signale qu'il n'y aura pas de création de poste d'enseignant chercheur à la FSMS, seuls les Directeurs de Labo ont été consultés.

Calendrier de l'année universitaire :

M. PILETTE commente les documents correspondants. Loïc Lambert, représentant les étudiants, demande que l'on accorde deux jours pour révision avant les examens. Les dates d'examens et jury sont revues avec les membres du CA et modifiées en fonction de la demande des étudiants. Deux jours seront pris sur les vacances de février.

Le nouveau calendrier est voté à l'unanimité.

Règlement :

M. Pilette mentionne les modifications à apporter au règlement intérieur : supprimer tout ce qui est « pré » (cursus pré-licence par exemple, etc), changer l'appellation du master recherche : mention recherche spécialité sciences du sport, spécialité management des activités physiques adaptées et spécialité de l'intervention en activité motrice, ajouter le master recherche.

Art. 22 on remplace commission d'admission par commission pédagogique.

Ajout de l'art.24 : concernant la consultation des copies, on ne peut pas modifier les notes validées par l'enseignant et le jury.

Le titre 7 est ajouté pour la validation d'acquis pédagogiques et l'expérience professionnelle.

E. Walter demande quel est le circuit à respecter pour la validation des acquis. M. Pilette précise que le service de la scolarité fournit l'équivalence de diplômes nationaux.

Règlement intérieur :

Après consultation des membres du CA, M. Pilette dit que rien n'est à modifier dans le règlement intérieur. Il précise néanmoins que le Directeur a le droit de pénétrer dans la salle attribuée à la corpo pour vérifier si tout est conforme pour l'hygiène et la sécurité ;

Les règlements sont votés à l'unanimité.

Statut d'étudiant salarié :

E. Watelain propose des titres aux statuts : 1/ validation des statuts.

Quelques modifications sont à apporter :

Art. 3 : « la demande de statut d'étudiant salarié est renouvelable chaque semestre ».

Art. 7 : « l'étudiant salarié perdra ces avantages s'il perd son emploi dans la 1^{ère} moitié du semestre entamé ».

E. WALTER demande qui gère ce contrôle. M. Pilette répond que sa secrétaire est chargée de préparer le travail pour la commission d'attribution du statut d'étudiant salarié.

L'art. 8 est ajouté : « la commission pédagogique se réunira en commission extraordinaire ».

Statut d'étudiant sportif de haut niveau :

J. Pilette commente l'art. 1 bis. Il est précisé que l'étudiant sportif de haut niveau devra fournir son emploi du temps ou planning des entraînements et/ou des stages avant la réunion de la commission.

Les statuts sont votés à l'unanimité.

La Commission Pédagogique :

J. Pilette détermine ce que l'on attend de la commission pédagogique. Il faut la lecture du document fourni aux membres du CA et le commenter. Les membres de cette commission seront élus le 2 septembre. Les textes pourront être revus et modifiés en cours d'année.

Avant de passer au vote des textes de cette commission, E. Watelain signale qu'il ne souhaite pas prendre part à ce vote. Il dit que tous les enseignants n'ont pas été consultés.

J. Pilette souligne qu'il a fait le nécessaire pour que tout soit prêt à la rentrée mais dans ce cas, suite à cette intervention, et étant que président de séance, il demande aux membres du CA de suivre l'avis de E. Watelain et de rejeter le texte de la commission pédagogique parce qu'il n'a pas été vu par les autres enseignants.

On passe au vote :

2 membres ne prennent pas part au vote

4 membres s'abstiennent

10 membres votent pour les statuts

les statuts de la commission pédagogiques sont adoptés.

Conventions :

Les différentes conventions sont énumérées. USVO, Volley Ball (un compte-rendu des activités du volley ball est demandé à Dominique Sorgato), convention avec la Direction départementale de la jeunesse et sports sur l'extension des sportifs de haut niveau à tous les sports, trois conventions APA (dont on n'a pas de nouvelles au niveau de la Présidence).

M. Pilette demande à E. Watelain d'en lire le contenu. E. Watelain demande si il est nécessaire de donner les noms des personnes intervenant dans ces conventions. Rien n'a été échangé dit J. Pilette.

J. Pilette précise que si une phrase de la convention est modifiée, il faut faire voter la modification de cette convention au CA. Il propose, dans la rédaction au sujet des membres actifs, une modification de l'Art. 4 pour le prochain conseil.

On vote pour la reconduction des conventions :

Pour l'USVO, 1 personne ne prend pas part au vote
15 sont pour.

Pour le Volley Ball, vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Aucune question n'est soulevée.

M. Pilette indique que le prochain conseil aura lieu en octobre.

La séance est close à 19 heures.